Bonjour,

"Vous tenez des propos graves, pour ne pas dire scandaleux !". Excusez la longueur de mon message, mais je souhaite expliquer mon propos. Je n'ai pas réussi à réduire ma pensée, celle-ci a été construite à partir de 2 ans et demi de rencontres et d'expériences au sein de l'UTC, je tenais donc à dire ce que je pense. J'ai l'espoir que cela pourra ouvrir un espace de réflexions et d'auto-critique de l'UTC. Enfin si mon opinion pouvait au moins être lue intégralement au titre d'un étudiant UTCéen qui se pose des questions sur le fonctionnement actuel de l'UTC j'en serais ravi, n'hésitez pas à le transférer à qui de droit, mon message peut être rendu public.

Je suis désolé de voir que mon précédent mail a été si mal compris, je pense que la concision de celui-ci pouvait être source de ces mauvaises interprétations. Merci de votre réponse. Je tiens à rectifier certains points que vous avez dû mal juger:

- "Pratiquer la censure, comme vous le proposez, n'a jamais fait avancer le jeu de la démocratie." Je n'ai jamais appelé à la censure, bien au contraire j'espérais un espace d'ouverture que je considère important dans la communication vers les étudiants. Ma proposition n'était pas de ne plus transférer ce type de messages (syndical), mais de rappeler que c'est un syndicat étudiant parmi d'autres, et de transmettre au même titre les rendez vous d'AG d'autres syndicats étudiants.
- "Sans doute ignorez-vous que nous diffusons, de la même façon, toutes les informations d'ordre générale, à l'adresse des étudiants et c'est moi qui ai demandé à Madame Y de diffuser l'information." Je suis heureux d'apprendre cela même si je n'ai jamais été témoin d'un tel évènement en tant qu'étudiant... C'est le premier mail de l'UTC appelant à venir à une AG d'un syndicat étudiant en 2 ans que j'ai reçu (en aurais-je raté?). Mais j'approuve donc cette initiative de l'UTC. Dans quelques mois il va avoir lieu un congrès de Solidaires Etudiant-e-s, syndicats de luttes, serait-il possible de transmettre à tous les étudiants de l'UTC une invitation que je vous ferai parvenir ultérieurement?

Je me suis en effet basé sur mes expériences personnelles à l'UTC pour ce jugement affirmant que l'UTC fait du « préférentiel » auprès du BNEI. En tant que membre de diverses associations, j'ai eu affaire à l'administration de l'UTC, et j'ai été témoin personnellement de propos affirmant que 'les syndicats type UNEF n'avaient pas leur place au sein de l'UTC" ou encore que "les syndicats et les associations politiques ne doivent pas être fédérés par le BDE", « vous ne devez pas tomber dans les mêmes dérives qu'ATTAC-UTC». ATTAC-UTC qui a été désavoué et interdit par certaines manœuvres de l'UTC (cf le document plus bas sous filex). Ces citations viennent de personnes tenant/ayant tenu des rôles importants et décisionnaires dans la vie associative de l'UTC exerçant à mon avis ingérence dans les associations étudiantes. Déjà en 1976, Guy Daniélou pour l'information UTC n100, fait un éloge des « informations UTC », qui ont su « éviter le piège de l'hebdomadaire d'opinion qui a coulé des expériences analogues à la notre ». Mon discours porte au contraire une plus libre liberté démocratique et politique au sein de l'UTC.

• "Ne trouvez-vous pas que ces affirmations sont diffamatoires?" Mes affirmations manquaient de sources, je tiens donc à corriger ce fait, car ils s'appuient sur des lectures diverses.

Je ne pense pas que ce soit surprenant de dire que l'organisation de l'UTC ressemblait très fortement à ce que la loi LRU promulguait.

« Des moyens juridiques qui permettraient à l'établissement d'exercer pleinement son autonomie (dans le respect des règles de la compatibilité publique) afin de développer ses relations industrielles et internationales en toute légalité seraient appréciés [...] Ainsi il serait montré que l'enseignement et la recherche peuvent être des partenaires à part entière des forces économiques du pays et de la région [...]

Il faudrait une dotation en points d'indices donnée par le ministère pour choisir les catégories, disciplines, mode de recrutement. L'UTC gagnerait en autonomie en matière de définitions des charges d'enseignement actuellement voté par l'Etat »Lettre de Guy Daniélou, 1982 dans le rapport de synthèse : Commission de réflexion sur les statuts et l'avenir de l'Université de Technologie de Compiègne, mai 1982.

« Inventer de nouveaux modes de gestion universitaire ? Est-ce pensable ? Peut-on rappeler que cela a été possible en 1972 avec la création de l'UTC. De nombreux indices donnent à penser que c'est souhaitable en 1998. En effet, la société civile juge de plus en plus nécessaire d'imaginer de nouveaux modèles pour relever les défis auxquels elle devra faire face dans les années à venir. Certains sont déjà lancés qui étaient impensables il y a quelques années

comme la migration de France Telecom d'un statut public vers un statut privé, la loi sur les 35 heures, ou la création de l'Agence de Modernisation des Universités. » Compiègne, le 10 septembre 1998, Lettre de François PECCOUD au président du Comité de Direction, réponse au rapport du CNE 1998. François Peccoud demandant une plus grande autonomie de l'UTC

« Une université, ce sont d'abord des personnes et l'université est la seule organisation dans laquelle le patron n'a pas son mot à dire sur le recrutement de ses personnels, alors qu'un directeur d'IUT dispose d'un droit de veto. François Peccoud dit qu'il s'est battu contre les propositions d'une CSE. François Peccoud veut pouvoir définir lui-même l'activité de chacun (pas forcément un service d'enseignement équivalent à 192 heures de travaux dirigés)

François Peccoud demande un contrat de partenariat avec l'Etat : que l'Etat donne une masse salariale indiciaire de tant et qu'ensuite il laisse libre l'université de répartir cette masse salariale. François Peccoud veut pouvoir emprunter de l'argent sur le marché financier pour pouvoir construire, si l'université est capable de rembourser. »Le monde, entretien avec François Peccoud, 2004

« Ce comité directeur sera la structure de gouvernance de l'IET et son but sera de promouvoir et de sélectionner les communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI). Ces communautés, qui seront le bras opérationnel de l'IET, seront constituées par des partenariats entre des universités, des organismes de recherche, des entreprises publiques ou privées, autour de thématiques qui présentent un intérêt économique et social au niveau européen.

Force est de reconnaître que le financement, c'est le nerf de la guerre. Le budget initial va clairement déterminer le nombre de CCI qui vont pouvoir être lancées. Mais ces fonds vont être abondés par les fonds structurels, notamment le VIIe Programme-cadre de recherche, par les États membres, par les entreprises privées, par les legs et le mécénat, par les contributions de pays tiers... et à terme par les revenus propres de l'IET, grâce à la propriété industrielle. Je suis persuadé qu'il se produira un effet de levier. Je pense qu'aujourd'hui nous n'avons pas le choix, il faut qu'il y ait des collectivités de l'innovation à l'échelle européenne. Nous gagnerons la bataille en concentrant nos forces sur un certain nombre de dossiers restreints. De toute façon, la concurrence, c'est ce qui permet de se hisser au meilleur niveau. Et depuis toujours la communauté scientifique a été soumise à une concurrence internationale dans la production de résultats. À terme, je pense que c'est un système vertueux. » Ronan Stéphan, président de l'UTC : "L'IET apposera un label sur les diplômes nationaux", article d'EducProd.fr, 15 juillet 2007. Ronan Stéphan défendait ici la réforme de l'IET européen (Institut européen d'innovation et de technologie)

Ces précédentes citations vont dans le sens d'une privatisation de l'université.

« Les droits d'inscription ? C'est l'Etat qui fixe les droits d'inscription. Il faudrait pouvoir faire comme en Grande-Bretagne ; l'étudiant serait plus exigeant, avec un certain nombre d'années pour rembourser. Il faudrait pouvoir le faire de manière collective pour ne pas créer de discriminations entre établissements. Il faut laisser se créer des différences entre universités mais à moyens égaux. »François Peccoud, entretien avec le monde en 2004

« La démocratisation passe par un effort de rattrapage des retards culturels et non par une diminution du niveau des diplômes » Guy Daniélou, réponse au rapport du CNE 1989

Ces citations montrent que l'UTC tient des positionnements politiques qui ne seraient pas approuvés par tous les syndicats étudiants, mais qui ici ne sont pas contradictoires avec les positionnements du BNEI. Elles ne sont que partielles, je vous transfère ici un rapport que j'ai écrit (nous avons fait un travail de recherche sur le sujet à plusieurs étudiants dans une UV, mais je ne vous joins ici que ma partie), je pense qu'il argumente ma pensée. Si vous avez un peu de temps pour le lire, peut être pourrons nous en discuter si vous le souhaitez. Il est un peu long, mais je pense qu'on ne peut pas démontrer ce que j'avance en 3 citations. http://www.utc.fr/filex/get?k=bWmgChPEA3ixsxDaSiR

• "Je suppose que si vous étiez investi (et élu) en interne à l'UTC, vous auriez apprécié le fait qu'il y'a qqs mois, des étudiants aient pu, pendant les amphis et les séances de TD être autorisés à s'adresser de vive voix à leurs camarades." Je trouve très dommage de voir qu'il faille un mandat pour pouvoir s'exprimer. Je ne me présente pas personnellement (ou du moins je ne me suis jusqu'ici pas encore présenté) à des élections étudiantes parce que j'ai déjà de nombreux engagements associatifs et je considère

ne pas avoir forcément ma place dans ces lieux. Je suis conscient que mon opinion est minoritaire au sein de l'UTC, je ne suis de fait pas très représentatif, et je ne pourrais pas m'engager seul dans de telles élections, pour moi il faudrait une dynamique collective (qui peut passer par des syndicats par exemple). Actuellement ce manque de dynamique étudiante vide ces structures de leur sens. Je tiens à marquer le fait que j'ai demandé à pouvoir participer à la « commission vie étudiante » montée récemment, pour « m'exprimer librement ». Cette commission qui devait permettre « d'instaurer un lieu d'échanges et de dialogue avec la direction de l'UTC » (note descriptive du conseil étudiant), a été très intelligemment construite avec une sélection des étudiants par les responsables des diverses branches (en tant que TC05 je n'y avais pas le droit...)... Un dialogue avec des étudiants présélectionnés peut il réellement exister ?

Je ne pense pas que les étudiants soient entendus dans ces instances, la « *démocratie à l'UTC n'existe pas* ». Comme m'a dit M Janin avant de ne pas être repris au poste de responsable sécurité de l'UTC : « *il y a des sujets qui ne peuvent pas être traités démocratiquement* » (suite à une discussion sur ma demande d'avoir de simples informations sur les caméras de l'UTC). Dans mon travail de recherche au sujet de l'organisation de l'UTC que je vous ai transféré, je me suis rendu compte que les instances de l'UTC étaient verrouillées, c'est d'ailleurs le président de l'UTC qui détient la plus grande partie du pouvoir. François Peccoud disait même « tenir en laisse les chefs de départements » (Université Technologique de Compiègne (UTC), François Peccoud, directeur Le Monde - 13 avril 2004). Cette opinion n'est pas une nouveauté, les syndicats enseignants ont marqué à plusieurs occasions le manque de démocratie et de transparence (dossier du SNESUP annexe au rapport de synthèse de la Commission de réflexion sur les statuts et l'avenir de l'Université de Technologie de Compiègne, Réponse au ministre de l'éducation - Compiègne, mai 1982), côté étudiant cette question a aussi été mise en évidence dans une réunion rassemblant 130 étudiants de l'UTC le 22 février 1977 (à l'époque ou il existait l'UNEF et le MAS à l'UTC).

Comment le rapport AERES 2008 peut-il s'étonner de :

« On ne peut s'empêcher de mettre en parallèle la volonté, revendiquée comme emblématique de l'établissement, d'instaurer un lien étroit entre formation technique et formation par les sciences humaines et sociales, avec le déficit de citoyenneté étudiante au sein de l'établissement. » Le taux de participation rien qu'aux élections étudiantes est très faible (10%). Et c'est un peu logique lorsque l'on reçoit l'informations d'élections ou de fin de dates de dépôt de candidature 2 jours avant les élections au mieux (la fin de la date de dépôt de listes aux élections TC a été annoncée la veille, les élections n'ont pas du tout été annoncées par mail en A12, l'annonce par mail des élections CROUS a été envoyée le jour même, les dernières élections au CA de l'UTC ont été annoncées par les anciens élus ce qui n'est pas leur rôle, et cela se vérifie quasiment à toutes les élections étudiantes...). Il y a un manque de communication conséquent sur la vie de l'université, aussi bien du côté de l'UTC que des étudiants (élus,...).

Enfin en PJ, je vous transmets un argumentaire que j'avais écrit pour montrer que le BNEI-PDE est politique et syndical.

C'est un constat : j'espère être entendu sur l'argument de la liberté d'expression à l'UTC. Je suis à votre disposition pour tout échange à ce sujet, mon souhait étant une évolution du débat à l'UTC.

Bien cordialement

Thomas

> Message du 09/02/13 11:34 > De : "X" > A : thomas > Copie à : Y > Objet : votre mail concernant le BNEI

> >

Bonjour,

C'est en tant que directrice à la Formation et à la Pédagogie de l'UTC que je réponds à votre mail, dans lequel vous tenez des propos graves, pour ne pas dire scandaleux!

Vous écrivez :

« Je note que le positionnement politique du BNEI (et du PDE) se rapproche de celui de l'UTC, ou du moins de ce que j'ai pu lire de discours et interviews de revues officielles de l'UTC, d'anciens présidents de l'UTC,... ». Ne trouvez-vous pas que ces affirmations sont diffamatoires ? Sans doute ignorez-vous que nous diffusons, de la même façon, toutes les informations d'ordre générale, à l'adresse des étudiants et c'est moi qui ai demandé à Madame Y de diffuser l'information. Je suppose que si vous étiez investi (et élu) en interne à l'UTC, vous auriez apprécié le fait qu'il y'a qqs mois, des étudiants aient pu, pendant les amphis et les séances de TD être autorisés à s'adresser de vive voix à leurs camarades. Pratiquer la censure, comme vous le proposez, n'a jamais fait avancer le jeu de la démocratie.

Relisez votre mail et j'espère que vous prendrez conscience que vos écrits méritent, au minimum que vous adressiez des excuses vis-à_vis de l'UTC et des personnes que vous avez mises en cause.

Cordialement

X >

> >

De: Thomas

A: président de l'UTC, Secrétaire de l'UTC, Y

Bonjour,

Je suis en désaccord avec la position de l'UTC de soutenir le BNEI, un syndicat corporatiste étudiant. Personnellement je n'approuve pas les positions politiques de ce dernier, tant dans son travail en collaboration avec divers ministres (il y a quelques années avec Valérie Pécresse,...), que dans ses positionnements dans les différents organismes dans lesquels il se présente (de manière directe, ou avec le PDE qui les fédère). Le BNEI n'a rien d'"apolitique" ou d'"asyndical" contrairement à ce qu'il annonce officiellement.

Le BNEI et le PDE ont des revendications fortes claires (sur la privatisation des services publiques, soutien à la LRU, travail avec la Commission Armée Jeune, positionnement conservateur sur le logement et la santé étudiante, ...). Je note que le positionnement politique du BNEI (et du PDE) se rapproche de celui de l'UTC, ou du moins de ce que j'ai pu lire de discours et interviews de revues officielles de l'UTC, d'anciens présidents de l'UTC,...

Cependant j'espère que vous diffuserez de manière identique les prochaines AG des autres syndicats étudiants, ou "organisations étudiantes" en fonction du nom que l'on souhaite leur attribuer (Solidaires étudiants, UNEF,...).

Bien cordialement,

Thomas

- > Message du 05/02/13 15:20
- > De : "Y"
- > A: ingenieur-a2012@adm.utc.fr
- > Copie à :
- > Objet : Assemblée Générale du Bureau National des Elèves Ingénieurs les 15,16 et 17 février

BUREAU NATIONAL DES ÉLÈVES INGÉNIEURS

Présidence

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

>

> Les 15,16 et 17 février prochains aura lieu la prochaine Assemblée Générale du BNEI à Angers, sur le thème

«Elèves-ingénieurs : une diversité de formations au service d'un même diplôme ».

>

- > Cet évènement est l'occasion pour vos étudiants d'échanger sur les enjeux de la filière ingénieur avec près
- de 300 élèves-ingénieurs participants. C'est également l'opportunité pour eux de se former tant aux questions
- de représentation pour les élus en conseils, que sur les problématiques de vie étudiante pour les responsables associatifs.

>

- > De plus cette assemblée générale permettra à vos étudiants de participer à une table ronde sur **la diversité**
- des formations en écoles d'ingénieurs et ainsi qu'à plusieurs agoras sur les thèmes de la prévention, du réseau
- des œuvres, des stages et césures mais aussi de l'entreprenariat!
- > Je viens également vers vous pour **obtenir votre soutien**, en permettant aux élèves-ingénieurs de votre établissement,
- associatifs ou élus en conseils, de **s'absenter de cours le vendredi 15 février** pour pouvoir nous rejoindre dès le début de l'événement.
- > Aussi, <u>afin de faciliter leur participation et dans l'intérêt de votre établissement,</u> nous vous encourageons à **prendre en charge leur**
- <u>frais de déplacement et d'inscription</u>. Il va de soi que nous vous fournirons un certificat de présence, sous réserve bien entendu

de participation effective de l'étudiant aux formations et tables rondes de la journée.

> >

> En vous remerciant par avance de l'attention que vous voulez bien porter à nos actions, je vous prie d'agréer,

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Guillaume FILLIARD

> Président > 06 82 20 74 02 | president@bnei.org Association loi 1901
représentée par PDE au
Cneser et au Cnous
> Membre de PDE
(Promotion et Défense
des Etudiants) et de
EYE (European Young
Engineers)

Toute l'équipe du BNEI vous souhaite une très bonne année 2013 !